



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 195-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.460

Déposée le : 01.09.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Ruch (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Pätzen (Bern, Les VERT-E-S)
Bühlmann (Bern, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.09.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Soutenir les enseignantes et les enseignants : réduire la taille des classes et introduire systématiquement l'enseignement en tandem

Le Conseil-exécutif est chargé d'améliorer le ratio enseignantes ou enseignants et élèves et de prendre pour ce faire les mesures concrètes suivantes :

- Plafonnement du nombre d'élèves par classe à 15 pour tous les degrés scolaires, sauf exceptions qu'il conviendra de faire valider
- Instauration du co-enseignement dans toutes les classes à tous les degrés

Développement :

Ces dernières années, diverses mesures importantes ont été mises en œuvre dans le canton de Berne afin de lutter contre la pénurie d'enseignantes et enseignants, notamment en ce qui concerne les maîtresses et maîtres de classe, les directions d'école et les auxiliaires de classe. Comme l'a montré l'INC à la mi-août de manière impressionnante, ces mesures correctives déploient d'ores et déjà leurs effets et facilitent le quotidien des écoles du canton de Berne. Cependant, la pression qui s'exerce sur les enseignantes et enseignants tout comme sur les élèves reste très forte. C'est un fait que les postes d'enseignantes et d'enseignants à durée indéterminée ont été pourvus pour la rentrée scolaire. Mais, de nouveaux postes à durée indéterminée sont mis au concours pour après les vacances d'automne, et de nombreux postes à durée déterminée restent toujours et encore vacants. De même, 22 postes restent à pourvoir dans le domaine de l'enseignement spécialisé.

Afin que le métier d'enseignante ou d'enseignant redevienne plus attrayant et qu'une formation de qualité à l'école obligatoire puisse encore être dispensée ou améliorée, il faut non seulement

mettre en œuvre les mesures correctives ciblées qui produisent déjà leurs effets, mais aussi en prendre d'autres de plus vaste envergure. Selon de nombreuses études et enquêtes menées auprès d'enseignantes et d'enseignants, la relation entre élèves et enseignantes ou enseignants est un facteur crucial non seulement en termes d'attractivité du métier mais aussi au regard des performances des enfants et de l'équité des chances. Des classes à effectif plus réduit et le co-enseignement sont bénéfiques à plus d'un titre : suivi individuel des élèves, plus grande souplesse dans la manière d'enseigner et meilleur climat scolaire, autant d'atouts qui ont des retombées positives sur la santé mentale des enfants. Dans des classes à effectif plus réduit, les enseignantes et enseignants perdent moins de temps à effectuer des tâches de routine et administratives, ce qui leur permet de se consacrer davantage à chaque enfant, de solliciter chacune et chacun de leurs élèves ainsi que de les encourager en fonction de leurs besoins. Sur le site Internet <https://www.lch.ch/aktuell/detail/klassengroesse-faktenblatt-2020> se trouve une compilation fort instructive regroupant différentes études qui ont été menées à ce sujet, présentées sous forme de fiche (en allemand : Faktenblatt von Lehrerinnen und Lehrer Schweiz).

Les deux mesures proposées, à savoir des classes à effectif plus réduit ainsi que l'instauration généralisée du co-enseignement, doivent être considérées comme des mesures d'accompagnement. S'il est vrai qu'elles entraînent au départ une augmentation des besoins en enseignantes et enseignants, elles contribuent néanmoins à les garder dans le giron de l'enseignement à moyen et long terme, mesures primordiales si l'on veut que structurellement des améliorations aient lieu dans cette profession.

Motivation de l'urgence : Il faut résoudre la problématique de la pénurie d'enseignantes et d'enseignants dans l'immédiat. Il n'y a pas une minute à perdre s'il l'on tient à ce que ces mesures soient suivies d'effet dès l'année scolaire prochaine.

Destinataire
– Grand Conseil